

Observatoire des Déchets d'Activité Economique non dangereux non inertes en Région Grand Est

Actualisation SRADDET - Données 2021 - Meuse

Observatoire déchets du SRADDET – Fiche de synthèse départementale

Auteur : AJBD

v.07.08.23



Meuse

Population 2021	181 165 (- 0,8 %)	3,3 %	Part département dans la Région Grand Est (2021)
Nombre de salariés 2021	56 077 (+ 0,0 %)	2,8 %	
Nombre d'établissements privés 2021	3 605 (- 0,3 %)	2,7 %	
Tonnages DAEndni produits 2021	181 673 (+ 0,0 %)	3,7 %	
Tonnages DAEndni traités 2021	60 859 †	2,3 %	Valeur Grand Est (2021)
Taux de valorisation matière et organique 2021	94 %	74 %	
Taux de valorisation énergétique 2021	2 %	9 %	

Un observatoire des déchets d'activité économique

Après un premier travail d'observation des DAE réalisé en 2015 (sur les données 2014) pour l'état des lieux du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), et une actualisation en 2019 (sur les données 2018), la Région Grand Est a lancé en 2020 un observatoire déchets annuel. Cet observatoire répond à la fois à la nécessité de suivre le SRADDET et à l'obligation de réaliser un bilan annuel de l'état d'avancement du SRADDET, mais également à l'engagement contractuel avec l'ADEME dans le cadre du CODREC. Il porte sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), les déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), les Déchets Dangereux (DD) et sur les **Déchets d'Activité Economiques non dangereux non inertes (DAEndni)**, produits et traités sur le territoire régional et les régions et pays limitrophes.

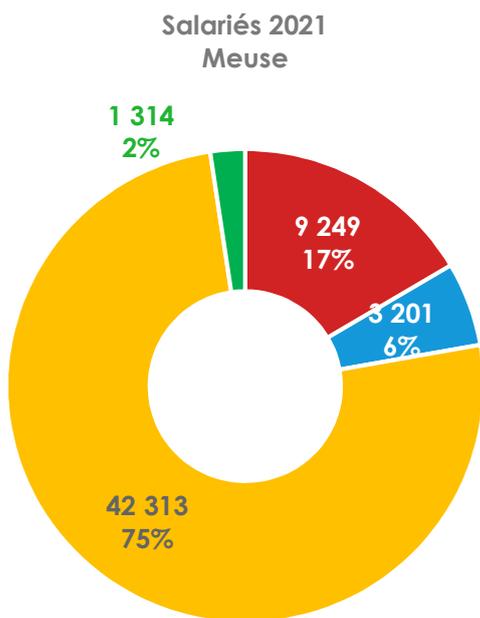
Le transfert de la compétence « Planification des déchets » avec la Loi NOTRe et la montée en puissance des enjeux liés à l'économie circulaire fait croître le besoin en connaissance sur les DAE. Ce besoin n'est aujourd'hui pas satisfait par des enquêtes nationales car réalisées à intervalles trop importants, avec des délais de publication longs et/ou présentant des données tronquées pour des questions de secret statistique. Par ailleurs, les DAE n'étaient pas suivis de façon homogène entre les régions, tant au niveau de la méthode que des indicateurs de suivis ou des nomenclatures utilisées.

L'ADEME a proposé une méthode harmonisée d'observation locale des déchets d'activité économique pour répondre à ce double besoin. La Région Grand Est fait le choix d'appliquer cette méthode dès l'actualisation 2019.

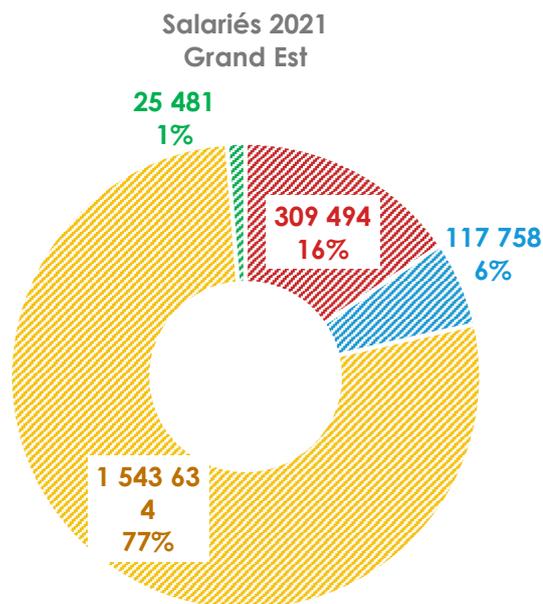
Important : La méthode proposée par l'ADEME diffère de la méthode appliquée pour les observations 2014 et 2018. Aussi, l'année 2019 constitue un nouveau point de départ à partir duquel des évolutions fiables sont observées, mais est en rupture avec les années précédentes du fait de la différence de méthode.

Le périmètre géographique de cette note sont les DAEndni produits sur le département.

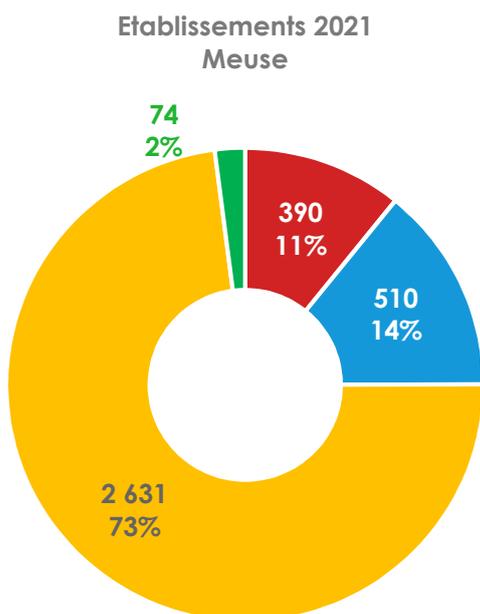
Chiffres clés de l'activité économique



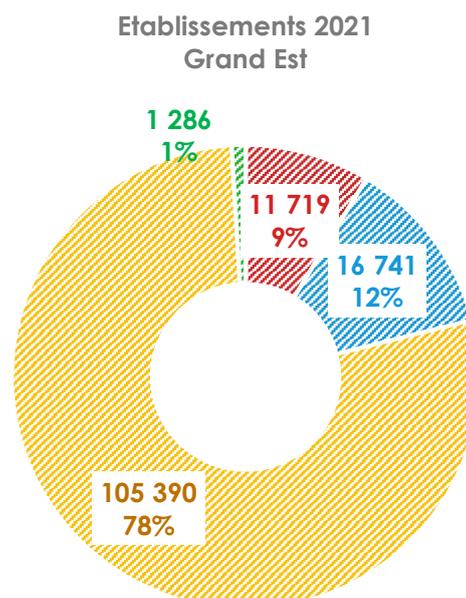
■ Industrie ■ BTP ■ Tertiaire ■ Agriculture



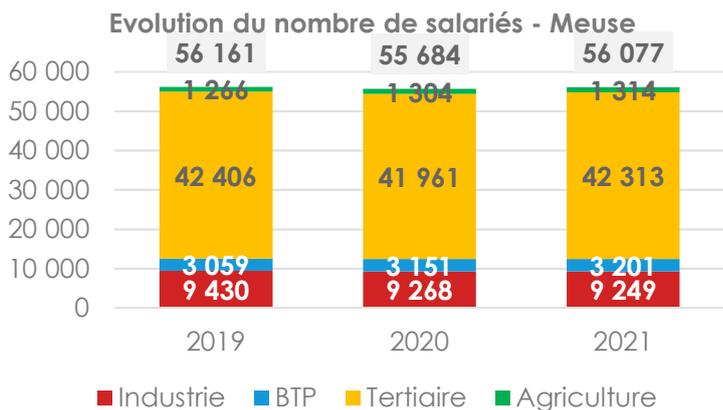
■ Industrie ■ BTP ■ Tertiaire ■ Agriculture



■ Industrie ■ BTP ■ Tertiaire ■ Agriculture



■ Industrie ■ BTP ■ Tertiaire ■ Agriculture

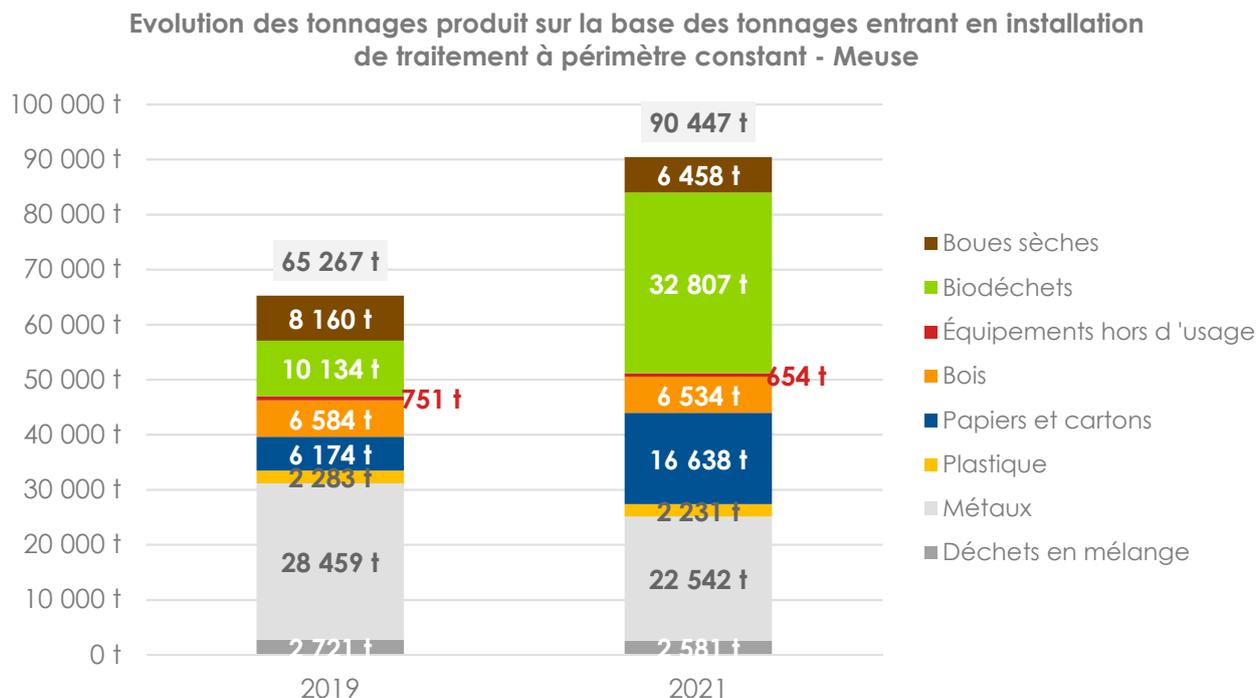


Après la baisse observée sur le nombre de salariés en 2020 du fait de la crise sanitaire, l'année 2021 est marquée par un retour au niveau de 2019. A noter une répartition légèrement différente par secteur d'activités, avec une augmentation sur le BTP et l'agriculture, et une diminution sur l'industrie.

Le tertiaire profite le plus de cette augmentation, même si tous les secteurs suivent la même tendance.

Evolution des tonnages de DAEndni produits

Après le nouvel état des lieux de 2019, l'évolution de la production de DAEndni est approchée sur la base de l'évolution des tonnages entrant en installation de traitement, sur un périmètre constant.



Entre 2019 et 2021, on note une **hausse de 25 200 t** des tonnages de DAEndni entrant en installation des traitement. Cette hausse concerne particulièrement les biodéchets, et dans une moindre mesure les papiers/cartons.

La production de DAEndni sur le département était estimée à 156 300 t en 2019. En ajoutant les évolutions observées sur les tonnages de DAE assimilés aux déchets ménagers (+ 300 t), le gisement de DAEndni produits sur le département en 2021 est estimé à **181 700 t**. Cette hausse peut s'expliquer par l'effet rebond de l'économie après la crise sanitaire de 2020.

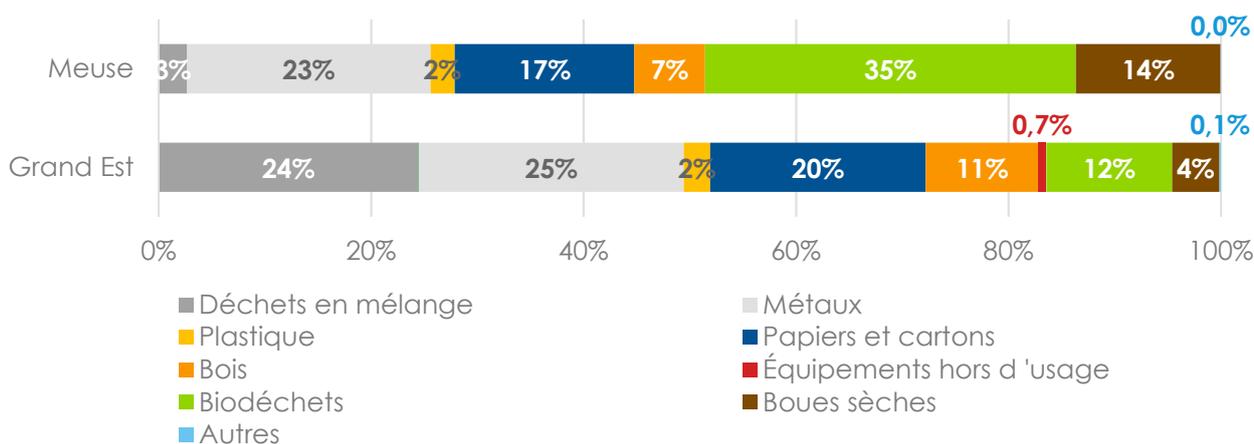
Traitement des DAE non dangereux non inertes

Tonnages identifiés en entrée d'installation de traitement

Le gisement de DAEndni produits sur le département et identifié en entrée d'installation de traitement s'élève en 2021 à **98 400 t**. Le graphique ci-dessous présente la répartition par type de déchets de ces tonnages :

Meuse

Tonnages de DAEndni traités 2021 par type de déchets - Meuse

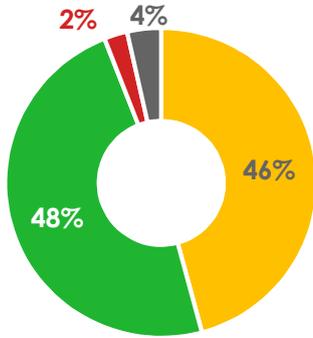


Les caractéristiques des DAEndni identifiés en entrée d'installation de traitement reflètent les caractéristiques du gisement estimé en 2019. Les biodéchets et boues ont sur-représentés, marque de l'activité agricole importante. Les déchets en mélange sont en forte baisse, avec plus de 10 000 t déclarées en moins en entrée d'ISDND.

Valorisation des tonnages identifiés

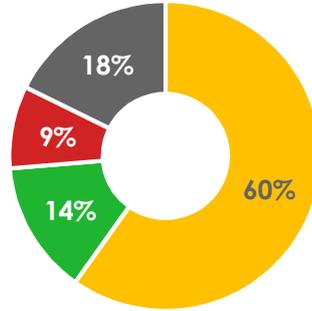
Le graphique suivant présente la valorisation estimée des tonnages de DAEndni identifiés en installation de traitement :

Valorisation des tonnages de DAEndni traités 2021 - Meuse



- Matière
- Organique
- Energétique
- Autre/Élimination

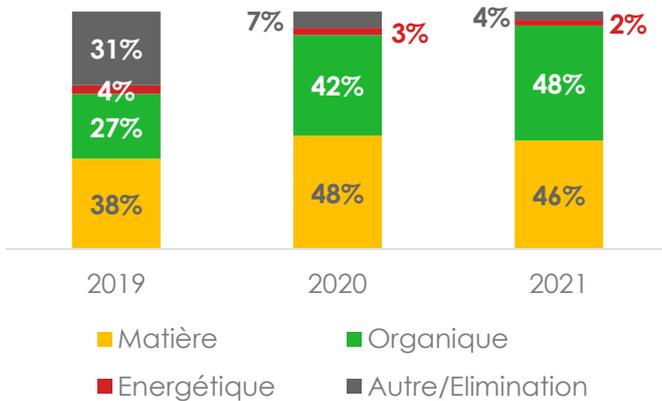
Valorisation des tonnages de DAEndni traités 2021 - Grand Est



- Matière
- Organique
- Energétique
- Autre/Élimination

La part importante de biodéchets et de boues se traduit par une valorisation organique majoritaire, au détriment des autres types de valorisation. La part de valorisation matière et organique atteint près de 95 % des tonnages de DAEndni identifiés.

Evolution de la valorisation des tonnages de DAEndni - Meuse



La situation de 2020, avec une augmentation marquée de la valorisation matière et organique, est maintenue en 2021.

Cette tendance est observée à l'échelle régionale (dans une bien moindre mesure néanmoins), ce qui pourrait s'expliquer par le fait que la valorisation des biodéchets se développe, en lien avec l'obligation du tri à la source qui approche (5 t au 1^{er} janvier 2023, tous les producteurs au 1^{er} janvier 2024)